

Communiqué de presse

fOrum culture – Autorisation de dépenses 2020-2023 acceptée

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est grandement réjoui de l'acceptation, par le Grand conseil, de l'autorisation de dépenses 2020-2023 du fOrum culture.

Pour rappel, ce crédit d'engagement de 500'000 francs par année sera entièrement financé par le CJB, via son enveloppe culturelle, et permettra au fOrum culture de continuer à se développer et à faire rayonner les activités culturelles dans la région, mais également dans les cantons alentours.

Intendance des impôts – défendre les intérêts des francophones

En date du 4 novembre 2019, la commission POMFIN du CJB a rencontré la Direction des finances dans le cadre de leur traditionnelle séance bisannuelle. Cette dernière a permis de faire le point sur les différentes thématiques qui ont trait au Jura bernois ainsi qu'au reste du canton. Suite à cette rencontre, le CJB a souhaité rappeler l'importance des décisions qui seront prises par la Direction des finances et l'Intendance des impôts suite à l'acceptation de la déclaration de planification Brönnimann adoptée par le Grand conseil et demandant à réduire de 3% les postes de l'administration centrale. En effet, le CJB exige d'une part que le Jura bernois puisse conserver une unité francophone de l'intendance des impôts et d'autre part que cette dernière puisse être dotée de fonctions de cadres à sa tête. Finalement, le CJB demande à être consulté et informé sur l'entier du processus.

Loi sur l'école obligatoire – Intégration de la scolarisation spécialisée

Le Conseil du Jura bernois s'est prononcé sur la modification de loi sur l'école obligatoire (LEO) qui concerne principalement l'intégration de la scolarisation spécialisée au sein de l'école obligatoire. Le CJB se dit globalement satisfait de la nouvelle mouture de la LEO en relevant, entre autres, les éléments suivants :

- L'introduction d'une procédure d'évaluation standardisée permettra d'établir un diagnostic précis des enfants et de les rediriger dans les institutions correspondant à leurs besoins ;
- Chaque établissement est spécialisé dans plusieurs domaines. Les conventions de prestations devront bien sûr en tenir compte ; les établissements ne pouvant pas accueillir tous les profils.



- D'une manière générale, l'intégration de la scolarisation spécialisée au sein de l'école obligatoire devra être accompagnée par une augmentation des moyens financiers à disposition afin de répondre aux besoins supplémentaires en termes de personnel et d'infrastructure.

Stratégie de la santé 2020-2030 – Prise de connaissance

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été consulté sur la Stratégie de la santé 2020-2030 établit par la Direction de la SAP suite à l'acceptation de la motion Zumstein. Ce document permet de disposer d'une vue d'ensemble de la couverture des soins sur le territoire cantonal. Le CJB sera particulièrement attentif lors de la phase suivante, à savoir la définition et la priorisation des mesures d'application.

Autres dossiers traités

Durant le mois de novembre 2019, le CJB a également :

- pris position sur le règlement-type d'alimentation en eau ;
- pris position sur la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, l'assurance-accidents et sur l'assurance-militaire (LiLAMAM) ;
- rencontré les Directions cantonales de l'économie publique et de la police et affaires militaires afin de faire le point sur les différents dossiers d'importance pour le Jura bernois ;
- versé des aides financières via le Fonds d'encouragement aux activités culturelles (FEAC), le Fonds de loterie et le Fonds du sport. De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>

La Neuveville, le 3 décembre 2019

Informations

- Morena Pozner, présidente du CJB, 078 892 36 57
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

